

FRAIS PROFESSIONNELS « WORKING PARTIES »

Dès l'annonce, unilatérale de la direction, de supprimer le remboursement "au forfait", la CFE-CGC a réagi en précisant qu'un accord spécifique sur l'organisation du travail des « working parties » existait. Durant la concertation, la direction s'était engagée à ne pas appliquer cette contrainte aux secteurs bénéficiant d'un accord spécifique.

Revirement de situation à l'application de la nouvelle Travel Policy !

Pour autant, le constat est sans appel :

Harmoniser les pratiques semble compréhensible, mais pas au détriment de salariés qui :

- Bouleversent leur vie sociale et familiale, avec des déplacements sur plusieurs semaines, voire des mois d'affilés et ce plusieurs fois par an.
- Cumulent de la fatigue avec des horaires décalés et des départs de dernière minute.
- Répondent et s'adaptent aux exigences de nos clients.

La nouvelle politique ne doit en aucun cas venir complexifier les tâches administratives inhérentes à ces déplacements (notamment dans des pays où les restaurateurs ne peuvent pas imprimer des factures, où il n'est pas rare que les cartes de crédit ne soient pas acceptées, ...).

Autant de raisons qui méritent une solution particulière, au risque de ne plus trouver de volontaires, ce qui ne va pas servir l'objectif :

Satisfaction du client !



Pour ces salariés qui représentent Airbus dans le monde, la CFE-CGC demande à la direction :

- D'ouvrir une négociation pour légiférer sur un accord spécifique lié à leurs déplacements professionnels.
- De mettre en place des compensations financières pour faire face aux difficultés rencontrées et aux contraintes particulières lors des déplacements.



La direction doit tenir compte de l'engagement des salariés qui se déplacent à l'autre bout du monde pour satisfaire nos clients !



@CFECGCAirbusSAS

Toute
en



l'actu.
live !

Blagnac, le 11 février 2019.

E-mail : syndicat.cfe-cgc@airbus.com

Tél : 05.61.93.01.92